

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21782 - 80ÈME ANNÉE

TRIBUNE DES SÉNATEURS ULTRAMARINS : APPEL DES SÉNATEURS ULTRAMARINS POUR UNE ADAPTATION URGENTE DES NORMES DE CONSTRUCTION DANS LES OUTRE-MER

Nos Outre-mer font face à un paradoxe aussi coûteux qu'absurde : alors que nous disposons de ressources et de savoir-faire locaux, nos normes de construction nous contraignent jusque-là à importer des matériaux depuis l'Hexagone.

Il est absurde que la Guyane importe ses matériaux de construction depuis l'Hexagone alors qu'ils pourraient venir du territoire même ou du Brésil. C'est pourquoi le vote historique du Parlement européen du 10 avril 2024, autorisant une dérogation au marquage CE pour les produits de construction locaux ou régionaux, est historique. Il ouvre enfin la voie à une adaptation nécessaire des normes dans les Outre-mer.

L'urgence est triple. Économique, car ces normes inadaptées freinent le développement de nos filières locales du BTP, les empêchant de créer de l'emploi et de la valeur ajoutée sur nos territoires. Sociale, car le surcoût lié à l'importation des matériaux pourrait être évité en utilisant des matériaux produits sur le territoire ou dans le bassin géographique. Environnementale, car l'importation massive de matériaux génère des émissions de gaz à effet de serre inadmissibles face à l'urgence climatique.

Des solutions existent. À Mayotte, la Brique de Terre Compressée (BTC) utilisée dans la construction du lycée des métiers du

Bâtiment a démontré son excellence, résistant au passage du cyclone Chido. En Nouvelle-Calédonie, le Registre de la Construction (RCNC) permet depuis 2020 de garantir la qualité des constructions tout en valorisant les ressources locales, devenant une référence dans tout le Pacifique. À La Réunion, la nouvelle École nationale supérieure d'architecture, dont le statut a officiellement évolué le 1er mars 2025, s'apprête à devenir un centre d'excellence pour l'architecture tropicale durable. En Martinique et en Guadeloupe, les cellules économiques régionales de la construction innovent.

Pour amplifier ces initiatives, la Proposition de loi expérimentant l'encadrement des loyers dans les Outre-mer doit prévoir la création de comités relatifs aux produits de construction. Ces comités ne doivent pas pouvoir valider des matériaux à la qualité fragile : nos concitoyens ultramarins comme les assureurs ne feraient pas confiance et ne les utiliseraient pas. Pour valider sur un plan technique ces matériaux, il faut donc des procédures rigoureuses, associant notamment les assureurs et l'État. De plus, les travaux menés par Mayotte pour recourir à la BTC ont été longs et coûteux mais ont fonctionné. N'est-il pas dommage que la Guyane ait mené les mêmes travaux sur ce matériau sans profiter de l'expertise mahoraise ? Il nous faut mutualiser et partager nos savoir-faire. Ces dernières

années, des jalons importants ont été posés.

Le Sénat, par ses travaux successifs - du rapport fondateur sur le BTP au pied du mur normatif dans les Outre-mer du président Michel MAGRAS en 2017 au rapport conjoint sur la politique du logement dans les Outre-mer des sénateurs GONTARD, JACQUES et LUREL en 2021 - a défini les grandes orientations. Le Livre Blanc de la Construction Durable Outre-mer, fruit d'une collaboration entre les forces vives de chacun de nos territoires, propose désormais une feuille de route claire et opérationnelle. L'adaptation des normes dans les Outre-mer n'est plus une option, c'est une nécessité. Elle permettra de créer des emplois locaux, de réduire notre empreinte carbone, de développer notre résilience face au changement climatique et de valoriser nos savoir-faire locaux. Le vote historique du Parlement européen nous ouvre la voie : saisissons cette opportunité ! Le Sénat, chambre des territoires, est prêt à porter ces avancées que les Outre-mer attendent depuis longtemps, depuis trop longtemps.

Sénateurs et Sénatrices signataires :

- Audrey BÉLIM, La Réunion
- Catherine CONCONNE, Martinique
- Evelyne CORBIÈRE NAMINZO, La Réunion
- Stéphane FOUASSIN, La Réunion
- Victorin LUREL, Guadeloupe
- Said OMAR OILI, Mayotte
- Georges PATIENT, Guyane
- Annick PÉTRUS, Saint-Martin
- Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Guyane
- Salama RAMIA, Mayotte
- Teva ROHFRIETSCH, Polynésie française
- Jean-Marc RUEL, Saint-Pierre-et-Miquelon
- Lana TETUANUI, Polynésie française
- Dominique THÉOPHILE, Guadeloupe
- Robert Wienie XOWIE, Nouvelle-Calédonie

36 ENTREPRISES SONT RESPONSABLES DE LA MOITIÉ DES ÉMISSIONS DE CO2 DANS LE MONDE

Selon l'étude, Carbon Majors, 36 entreprises sont responsables de la moitié des émissions de CO2 dans le monde. Ce chiffre est effarant, et InfluenceMap appelle les entreprises à rendre publique leur contribution au réchauffement.

En 2023, la moitié des émissions mondiales de CO2 ont été causées par 36 entreprises, selon le rapport Carbon Majors d'InfluenceMap.

Parmi ces 36 entreprises, plusieurs noms familiers, comme Saudi Aramco, Shell, ou encore ExxonMobil, mais également des entreprises publiques, comme Gazprom (Russie), ou encore China Energy, et la National Iran Oil Company. L'ensemble de ces groupes ont produit plus de 20 milliards de tonnes de CO2 en 2023.

Pour certaines entreprises du haut du classement, les émissions sont souvent supérieures à celles de nations entières.

Ainsi, la société de pétrole saoudienne, Saudi Aramco, se placerait sous la Chine, les Etats-Unis et l'Inde en tonnes émises, si le groupe était un pays. Exxon, de son côté, a pollué autant que l'Allemagne, 9e au classement.

"Ces entreprises maintiennent le monde accroché aux combustibles fossiles sans prévoir de ralentir la production", a expliqué Christiana Figueres, responsable des questions climatiques à l'ONU lors de l'accord de Paris en 2015, comme le souligne le Guardian.

"Nous ne pouvons pas revenir en arrière et continuer à extraire des combustibles fossiles. Au contraire, nous devons aller de l'avant".

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES, LE 8 MARS : OSEZ LE FÉMINISME APPELLE À LA MOBILISATION

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Osez le Féminisme appelle à la grève et à la mobilisation pour défendre les droits des femmes, menacés par la montée de l'extrême droite et le backlash masculiniste, en France comme à l'international.

Dans de nombreux pays, les offensives réactionnaires remettent en cause les acquis des luttes féministes. La remise en question du droit à l'IVG, illustrée par la limitation de son accès en Italie sous le gouvernement Meloni, le durcissement des conditions de régularisation des femmes migrantes avec la circulaire Retailleau en France ou encore les coupes budgétaires de 111 millions d'euros sur l'AME, réclamées par le Rassemblement National, restreignant l'accès aux soins des plus précaires, sont autant d'attaques contre nos droits fondamentaux.

Cette menace se manifeste également par le soutien explicite d'Elon Musk, l'homme le plus riche du monde et désormais membre du gouvernement Trump, aux mouvements d'extrême droite en Europe et à l'international. Il multiplie les saluts nazis, les déclarations racistes et soutient des partis comme l'AfD en Allemagne. Il appuie aussi des figures masculinistes notoires telles qu'Andrew Tate, poursuivi pour viols et traite des êtres humains. Il incarne la radicalisation croissante d'une partie des élites économiques au service d'une idéologie réactionnaire. Aux États-Unis, les politiques menées par Trump ont déjà gravement restreint les droits des femmes et des personnes migrantes, annonçant le danger d'une extension mondiale de ces offensives qui nous ramènent en arrière.

Osez le Féminisme s'oppose fermement contre ces offensives conservatrices visant à restreindre

les libertés des femmes, particulièrement celles qui sont migrantes, racisées ou lesbiennes.

Face à cette menace croissante, nous réclamons des mesures concrètes et ambitieuses pour protéger et renforcer les droits des femmes :

- L'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles, portée par les associations spécialisées et dotée de moyens financiers à la hauteur des enjeux : 2,6 milliards d'euros pour la prévention, la protection des victimes et la formation des professionnel·les. Cette loi est indispensable pour garantir un cadre cohérent et efficace de lutte contre ces violences systémiques. Nous réclamons en particulier une véritable volonté politique pour agir contre l'exploitation sexuelle, avec la pleine reconnaissance que la prostitution et la pornographie sont des violences sexuelles, contre lesquelles il est urgent d'agir.
- La fin de la précarisation économique des femmes, qui constitue une violence structurelle : revalorisation des métiers féminisés, souvent essentiels mais sous-payés, comme ceux des secteurs de la santé, de l'éducation ou de l'aide à la personne ; création de services publics comme celui de la petite enfance, facilitant l'activité professionnelle des mères et améliorant les conditions de travail des professionnelles ; réforme ambitieuse du système d'allocations familiales dès le premier enfant, financée par l'individualisation de l'impôt sur le revenu pour une politique familiale réellement féministe.
- La protection et le renforcement des droits sexuels et reproductifs : accès garanti à l'IVG et à la contraception sur tout le territoire, lutte contre la désinformation des mouvements anti-avortement, et mise en place d'une éducation à la vie affective et sexuelle réellement féministe, permettant une lecture critique des modèles violents véhiculés par l'industrie pornographique et déconstruisant les stéréotypes sexistes.



IN SIKLONE ? SA I DOI FÉ RÉFLÉSHIR ANOU POU GINGN ANPAR ALI.

Siklone sa néna in avan, sa néna in pandan épi sa néna in apré :avan ni doi prépar anou pou kan lo métèore v'arivé.Pandan, ni oi si nou lété bien préparé. Apré i fo ni tir losson pou mète anou a l'abri si lé possib abrite anou.

Mézami alon fèr atanssion siklone i kontraye pa nou pou toute noute bann projé pou lo tan k'va vnir. I fo nou néna lakaz é nou lé an sékirité dann lakaz-la é ni sorte oir noute sékirité lété pa san pour san é loinn-la. Pou in siklone la pass souvan défoi in ptite zourné dsi noute tête é li la fé toussa déga-la. Mi panss nou la maltir bann lesson bann siklone la pass dsi nou é nou la siporte lo movèz konsékanss.

Noute lagrikiltir la soufèr in bonpé é son lavnir lé inssèrtin.Dann in ka konmsa kossa ni doi fé avèk noute rovandikassion lotosifozans alimantèr.Ni koné sa sé in poin klé pou noute é si ni koriz pa lo gro féblèss nou néna wala in poin klé k'lé kapab soté é kass la barak. Plante pi ? Bin ni manz koué.Ni transform koué. Ni éspote koué. Ni pé an avoir bann produi gran kalité. Ok ! Mé si mwindroman in siklone é ni pèrde tanksétassé.

Astèr néna osi noute késtyonn shomin, noute késtyonn kominikassion é sa sé in n'afèr lé pa rézoli ditou. Nou labandone noute tram-train é ni oi bien i fo ni artourn la avèk kèl solidité, kèl rapidité, kèl fluidité. Nou la bézoin lo train mé ni pran pa lo shomin... Ni oi lo papang la rézisté é biento nora d'ote é ni konpran bien lé obligatoir bien étidyé ali, étidyé son solidité, son rézistanss.

Opliss i sava, opliss ni oi i fo in sélil siklone pou fonkssione an pèrmanans ; in sélil roshèrch, in sélil d'étide pliridissiplinèr pou nou progrès dann la konéssans lo fénomène épi noute rézistanss é noute moiysin pou anpar ali é pou done ali la solidité k'i fo. Mi arète la pou zordi mé mi panss zot i konpran si nou lé pa paré, i fo ni prépar anou é sa i fé pa avèk la boush sa i fé avèk l'akssion.

A bon antandèr salu !

Justin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433